

Kit d'action Pistes Cyclables

Pour réaliser l'action Pistes Cyclables, il vous faut :

- Au moins un pochoir de vélo
- De la peinture blanche en bombe pour les vélos (ou en pot si vous ne pouvez pas), et en pot pour les traits de séparation.
- Au moins un rouleau assez large, environ 20 cm de large (et des pinces si vous utilisez un pot de peinture au lieu de bombes)
- Des gilets de sécurité
- Optionnel : un pochoir avec le logo de Youth for Climate et une bombe de peinture verte

1. Réalisation des pochoirs

Pour réaliser les pochoirs, vous aurez besoin de grands (vraiment grands) cartons ou d'un grand morceau de bâche un peu épaisse. Les cartons les plus adaptés pour y découper vos pochoirs sont les cartons de vélos que vous pouvez récupérer facilement dans les magasins de vélo sur simple demande. Vous devez ensuite aller copier un symbole de vélo en plaçant votre carton sur le sol à côté d'un véritable symbole dans la rue. Je vous conseille de faire appel à quelqu'un qui sait un minimum dessiner pour que (contrairement à quand je le fais moi), ça ressemble à quelque chose ! Soyez vraiment précis dans votre dessin pour que ce soit le plus réaliste possible. Il vous faut ensuite le découper au cutter (dans un lieu plus discret cette fois-ci !), et renforcer toutes les parties intérieures avec du gros scotch (genre scotch marron) pour que la peinture ne mouille pas trop le carton et qu'elle ne détruise pas votre pochoir. Cette partie est la plus longue et la plus chiant (sachant que ce n'est pas grave si ce n'est pas parfait, mais il faut quand même faire attention à ne pas faire trop de plis sur le scotch), mais vous avez ensuite fini !

2. Préparation

Vous devez choisir à l'avance les lieux sur lesquels vous allez mener vos actions. Choisissez des endroits sensés, qui ne sont dangereux ni pour vous, ni pour les cyclistes qui passeront par la suite, et pas trop surveillés (attention aux caméras de surveillance que la police municipale regarde régulièrement). Par ailleurs, basez-vous sur votre argumentaire pour choisir les lieux, à Lyon par exemple, on s'est entre autres inspirés de la carte de Greenpeace concernant le niveau de pollution de l'air aux abords des écoles.

3. Protocole sur place

Vous devez être au moins 5 pour mener l'action de façon sécurisée et en minimisant vos risques. Il vous faut un responsable de team qui servira aussi de contact police si besoin et qui se chargera de l'un des rôles suivants :

- 1 personne pour sécuriser la voie
- 1 personne pour faire le guet
- 2 personnes par pochoir
- 1 personne pour faire les traits au rouleau

Soyez rapides lorsque vous faites votre action, mais restez toujours en sécurité et soyez précis: pas de signes vélos de travers, de trait pas droit, ni de peinture à moitié transparente ! Sinon, vous allez juste passer pour des guignols qui s'amuse à faire n'importe quoi... Par ailleurs, n'hésitez pas à expliquer aux passant-es ce que vous faites pour que les gens comprennent le sens de l'action (cf. partie argumentaire).

4. Respect des règles de Voirie

Tout d'abord, ATTENTION à ne pas faire vos voies cyclables à gauche, par exemple dans une rue avec les vélos à contre-sens (appelées double-sens cyclable) ! Pour placer correctement vos vélos, avoir les bonnes dimensions, tout est expliqué en annexe.

5. Juridique

Selon l'Article 322 : Modifié par Loi n°2002-1138 du 9 septembre 2002 - art. 24 JORF 10 septembre 2002:« La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, sauf s'il n'en est résulté qu'un dommage léger. Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins, sans autorisation préalable, sur les façades, les véhicules, les voies publiques ou le mobilier urbain est puni de 3 750 euros d'amende et d'une peine de travail d'intérêt général lorsqu'il n'en est résulté qu'un dommage léger. »

Selon Article 431 : Modifié par LOI n°2009-971 du 3 août 2009 - art. 5« Constitue un attroupement tout rassemblement de personnes sur la voie publique ou dans un lieu public susceptible de troubler l'ordre public. Un attroupement peut être dissipé par la force publique après deux sommations de se disperser demeurées sans effet, adressées par le préfet, le sous-préfet, le maire ou l'un de ses adjoints, tout officier de police judiciaire responsable de la sécurité publique, ou tout autre officier de police judiciaire, porteurs des insignes de leur fonction. »

6. Additionnel

Pour rajouter un peu de réalisme, si vous avez le temps et la peinture nécessaire, vous pouvez rajouter les flèches devant les vélos où il y en a besoin (par exemple si vous faites une rue avec les vélos à contre-sens des voitures). Faites le pochoir de la même manière que celui du vélo. Et pour signer vos méfaits, vous pouvez en plus rajouter un logo YFC à la bombe verte sur les roues de vos vélos, ou sur les flèches de vos tracés. Le lien du logo sans les feuilles est en annexe, à imprimer sur une feuille de papier (si possible un peu épaisse, genre carton fin) et à découper minutieusement au cutter. Attention, votre logo doit rentrer sur les parties blanches de votre tracé, ne faites pas un pochoir trop grand !

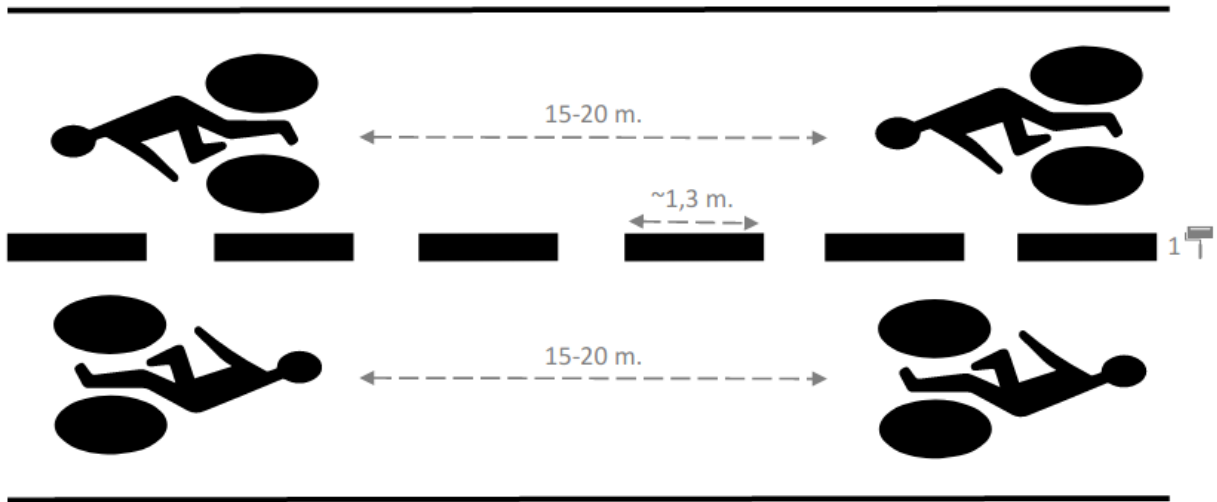
N'hésitez pas à me demander plus de précision en me contactant en MP (Marin Bisson [LYON]) !



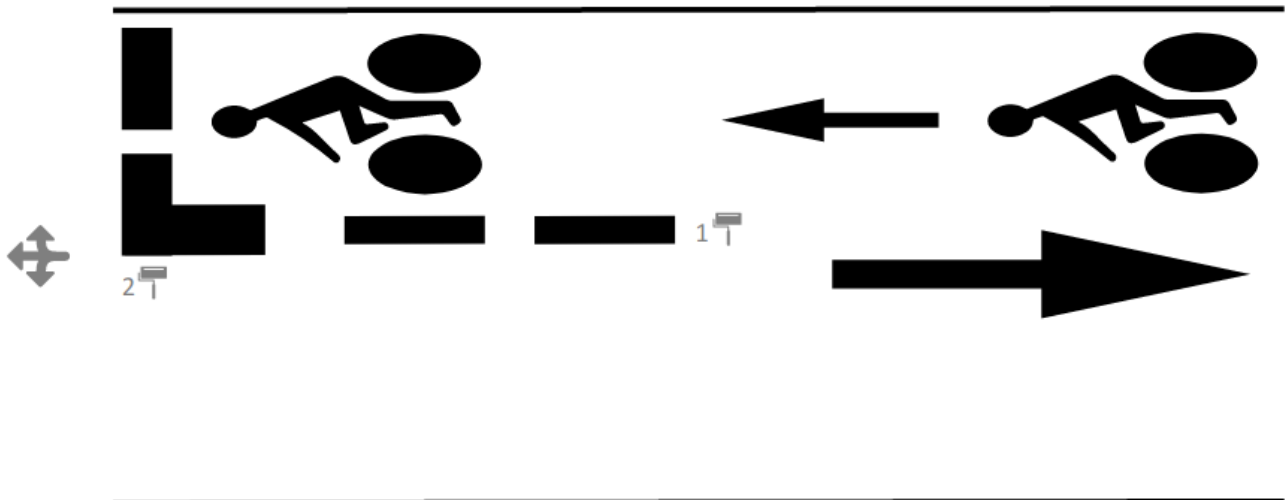
Annexe

ATTENTION ! Ce document est adapté à Lyon, mais les utilisations des pistes cyclables ne sont pas toutes les mêmes en fonction des villes dans lesquelles on est.

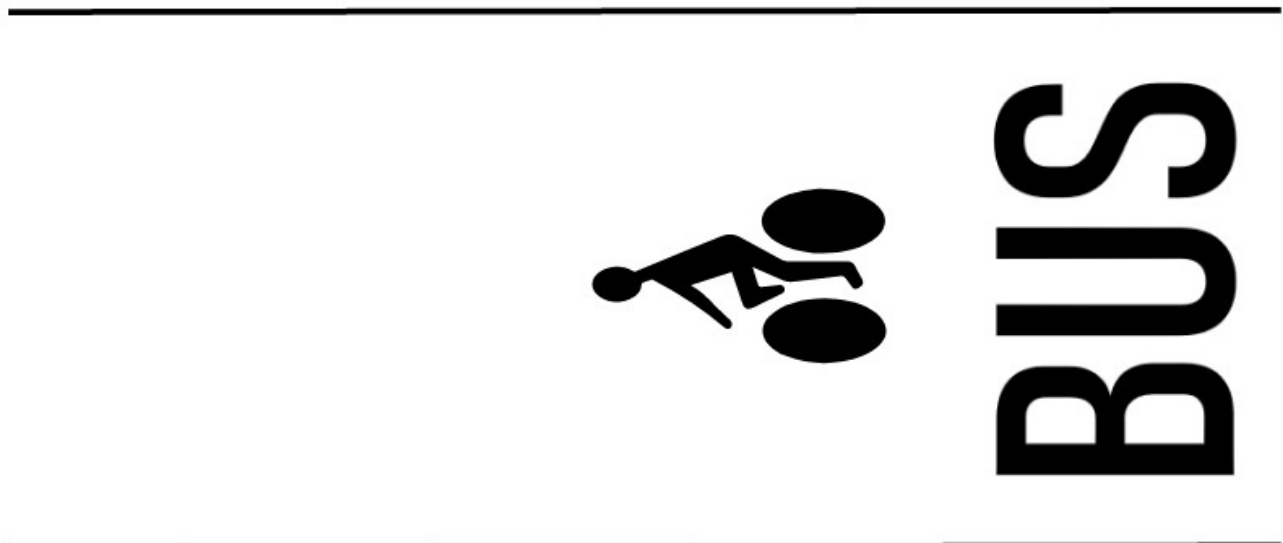
Rue exclusivement cyclable :



Rue à double-sens cyclable :



Voie bus + vélo :



Légende :

▮ Nombre de largeurs de rouleau du tracé

⊕ Carrefour/croisement

ATTENTION À BIEN FAIRE VOS VOIS CYCLABLES À DROITE !